

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – Généralités

Les présentes conditions générales de vente régiront tous les contrats conclus entre la société ASL FRANCE et ses clients, sauf stipulations expresses devant faire l'objet d'un écrit. Les présentes conditions sont toutes de rigueur : l'acceptation de toute offre de vente émanant de notre société emporte acceptation des présentes conditions. Le contrat de vente, même en cas de devis ou d'offre préalable, n'est parfait que sous réserve d'acceptation expresse par ASL FRANCE de la commande de l'acheteur.

Sauf stipulation contraire, les commandes qui nous sont passées et les missions que nous traitons sont soumises aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur toutes conditions d'achat. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'intégralité des prestations et services effectués par ASL FRANCE.

Les renseignements et prix portés sur nos sites internet (www.asl-france.com, www.asl-france.eu), sur nos plaquettes, tarifs ou tous autres documents n'engagent pas ASL FRANCE qui se réserve le droit d'apporter toute modification aux indications fournies dans ces documentations.

Seules seront prises en compte les commandes émanant du client sous forme de devis ou de confirmation de commande établis par ASL FRANCE et validé par le client, par fax, e-mail, courrier. Les commandes par téléphone devront être obligatoirement confirmées par écrit par le client. En cas de commande additionnelle, les composantes de cette commande (prix, délais...) seront obligatoirement devisés et soumis à validation pour le client. Les conditions consenties pour la commande initiale ne peuvent être automatiquement appliquées à la commande additionnelle.

2 - Prix et Livraisons

Les prix sont établis hors taxes sur la base du tarif en vigueur au jour de la remise du devis. Les taxes applicables sont celles en vigueur en France à la date de facturation.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de ASL FRANCE. Nonobstant cette réserve, ASL FRANCE fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les délais qu'elle pourrait indiquer dans la limite de ses stocks disponibles et de ceux de ses partenaires et fournisseurs. Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par l'acheteur sur le devis. Tous les produits partent de nos locaux en parfait état. L'acheteur se doit de signaler au transporteur la moindre petite trace de choc (trous, traces d'écrasement etc..) sur le colis, et le cas échéant de refuser le colis. L'échange de tout produit déclaré, à postériori, abîmé lors du transport, sans qu'aucune réserve n'ait été émise à la réception du colis, ne pourra pas être pris en charge.

3 – Paiement

Pour toute première commande, un pré paiement est exigé accompagné du devis signé.

Pour les commandes suivantes, les paiements sont sans escompte et exigibles dans les trente jours net de la date de la facture sauf dispositions contraires mentionnées dans nos offres, devis, confirmations de commandes ou factures. Le mode de règlement en vigueur est le virement ou le chèque bancaire. Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable de ASL FRANCE.

En cas de retard de paiement, ASL FRANCE pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'actions. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités égales au taux de l'intérêt légal en cours. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. En cas de défaut de paiement, quarante huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tout autre dommages-intérêts. En cas de paiement par effets de commerce, le défaut de recours de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si ASL FRANCE n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

4 – Réserve et Transfert de propriété

ASL FRANCE conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. La remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre) ne constitue pas paiement au sens de cette clause. Ces dispositions ne font pas obstacle

au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Jusqu'à parfait paiement, les marchandises ne peuvent être revendues sans l'accord préalable de ASL FRANCE. Dans ce cas, l'acheteur s'engage à ne céder les marchandises qu'en mentionnant expressément l'existence de la clause de réserve de propriété et en prévoyant son paiement direct entre les mains du vendeur. L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire. En cas de saisie ou d'intervention d'un tiers, l'acheteur est tenu d'en aviser immédiatement ASL FRANCE.

5- Garanties

ASL FRANCE s'engage à remédier tous vices de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, les matières. Les réclamations doivent être formulées immédiatement, à réception de la marchandise. L'obligation du vendeur ne s'applique pas en cas de vices provenant d'une conception imposée par l'acheteur. Le remplacement de la marchandise vendue ne peut être effectué qu'en cas de retour de la marchandise dans un délai de six jours maximum, après livraison. Le remplacement d'un article n'est possible que dans le cas de conservation de l'article dans son emballage d'origine, accompagnée de la facture y afférente, et de la description exacte de l'article souhaité en remplacement.

CLAUSES: Les marques que nous distribuons bénéficient d'une garantie légale de 1 an pièces et main d'oeuvre. Toutefois, des bons de garantie spécifiques étendant cette clause peuvent être édités pour certaines marques ou certains produits. Dans tous les cas, la garantie ne couvre pas les pièces d'usure, les lampes, les consommables, les pannes liées à un mauvais entretien, au non respect des règles d'utilisation ou de mise en service ainsi que tout accident quel qu'en soit la cause. La garantie s'exerce dans nos ateliers. Les frais de port aller sont à la charge du client. L'immobilisation du produit ou les frais d'intervention sur site ne peuvent en aucun cas donner lieu à indemnité.

PROCEDURES: Le matériel doit nous être retourné en port payé, correctement emballé, accompagné d'un document à en-tête de l'acheteur, daté et signé, décrivant la panne. Pour une intervention sous garantie, l'acheteur devra joindre impérativement copie de la facture d'achat. En l'absence de ces documents, la date de mise en service du matériel concerné sera celle de la facturation issue de ASL FRANCE. Dans le cas où appareil retourné sous garantie ne nécessiterait qu'une intervention mineure du type échange de lampe ou remplacement de fusible, les frais de prise en charge seront facturés. L'envoi de pièces détachées sous garantie nécessite le retour préalable de celles-ci. Dans le cas d'une expédition antérieure au retour, une facture sera émise, recouvrable en contre remboursement. Le retour effectif de la pièce défectueuse et acceptée comme tel au titre de la garantie par notre service technique, donnera lieu à une avoir. Toutes ces garanties sont caduques si un tiers intervient sur le matériel.

7 – Confidentialité

ASL FRANCE déploiera tous les efforts raisonnables pour conserver confidentiels les informations qui lui seront confiées dans le cadre des travaux effectués pour le client.

8- Force majeure

ASL FRANCE ne saurait être responsable de retard, erreurs ou dommages ou pour tout autre défaut dans la réalisation de ses obligations en cas de force majeure qui incluent par exemple les faits de guerre, grèves, pannes d'équipement, etc...

9 – Divers

Aucune modification de ces conditions générales de vente ne sera valable si elle n'a fait l'objet d'un écrit entre ASL FRANCE et le client.

La nullité éventuelle d'une partie des dispositions des présentes conditions générales de vente ne pourra porter atteinte à la validité des autres conditions. La non application par ASL FRANCE ou par le client des droits spécifiés dans ces conditions générales de vente ne saurait constituer une renonciation à ces droits.

10 – Droit applicable / Tribunaux compétents

En cas de litige quelconque relatif à exécution du présent contrat, il est expressément attribué compétence au TRIBUNAL D'INSTANCE de SAVERNE, qui sera seul compétent quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement accepté et ce même en cas d'appel en garantie ou en intervention forcée. En cas de réclamation d'exécution d'une obligation non sérieusement contestable, les parties acceptent, par les présentes, la compétence du Président du TRIBUNAL D'INSTANCE, statuant en matériel de référés commerciaux.

CGV mis à jour le 01 janvier 2012.